

## Compte rendu du CTL du CTL reconvoqué du 12 octobre 2021

### *Bâisseur de rien !!!*

Ce CTL était reconvoqué après un boycott de la première séance par l'ensemble des organisations syndicales. Il s'est tenu après une grève inter-professionnelle des agents de la fonction publique qui, outre une revalorisation de leur salaire, exprimaient une réelle colère suite au mépris affiché par les « hautes autorités » et aux attaques sur leur statut, leur fonction, leur travail.



Ce CTL s'est déroulé pour partie en présentiel (autant que de nombre de titulaires élus) et pour partie en visio/audio dans des conditions, pour nos élus à distance, exécrables. Ce qui n'a semble-t-il pas ému notre Directeur, qui peut réunir tous ses cadres dans un collège des chefs de service, le 9 septembre dernier mais n'est pas en mesure d'offrir des conditions décentes de déroulement des instances de dialogue social, à vos élus.

A l'issue des débats, Solidaires Finances Publiques, face à un Directeur, fier de son bilan et se présentant comme « *un bâtisseur de liens* » (SIC) s'est prononcé contre ce démantèlement programmé de notre administration et a ainsi rappelé que depuis son arrivée, à l'image de ses prédécesseurs, le Directeur avait, non pas bâti, mais

scrupuleusement détruit le maillage territorial de la DDFiP49 par la disparition de toutes les trésoreries de proximité, par la concentration de nombreux services entraînant leur disparition sur d'autres résidences et par la suppression de Services des Impôts des Entreprises (SIE), et pour demain, de Services des Impôts des Particuliers (SIP).

En réponse aux liminaires de Solidaires et de la CFDT, le Directeur met en avant la conservation des 5 sites historiques du Maine-et-Loire (Angers, Cholet, Saumur, Baugé, Segré), et la création de 14 points de contact actuels, 18 en 2022, 25 en 2023 et 33, à terme, en 2026.

Solidaires Finances Publiques rappelle de son côté que notre administration est allée bien au-delà des propositions des lois de Finances, tant au niveau des suppressions d'emploi que du volume de promotion et que ce nouveau maillage du territoire n'est que de la poudre aux yeux masquant un recul, sans précédent, du service public.

## FUSION DES SPF/SPFE AU 17 MARS 2022

Au prétexte que le maillage territorial, des services de publicité foncière (créé rappelons-le, pour permettre une présence des services publics au plus près des usagers) est resté inchangé entre 1970 et fin 2018, la Direction Générale ordonne des fusions. Selon les dires du Directeur, l'organisation actuelle ne facilite pas le pilotage et constitue un frein à la modernisation.

L'utilisateur n'est désormais plus au centre des préoccupations de la DDFiP 49. S'il a la chance de pouvoir téléphoner (même s'il n'a personne au bout du fil puisqu'il y a un manque flagrant de temps et d'agents dans les services), de rencontrer un agent lambda dans une « Maison France Service » et si la rencontre a bien lieu, la réponse obtenue est-elle à la hauteur de l'attente de l'utilisateur ?

Les quelques heures de permanence effectuées dans ces lieux remplacent aisément les SPF et autres services. C'est du moins ce que la direction veut nous faire comprendre. Le Président de ce CTL, principal VRP du NRP, se pose en rebatisseur du réseau et est fier de dire que les communes qui voient leurs services publics dégradés puis supprimés, vont désormais pouvoir s'adresser ponctuellement (mais pas trop et surtout sans question pointue) à un agent (lequel, de quelle administration, agent territorial, d'état... ?).

Ce même PRÉSIDENT, Directeur de notre département, loin d'être un simple exécutant des mesures qu'il impose, estime que les agents sont « *bien dans leurs baskets* » (SIC) et que donc tout va bien ! Quant aux contribuables, ils sont satisfaits d'être ainsi reçus au plus près de chez eux ! Le seraient-ils moins dans de véritables structures de la DDFiP49, avec des agents disponibles, tous les jours ?



Solidaires Finances Publiques n'a pas manqué de rappeler au Directeur que les MFS et autres MSAP, ont été créés là où auparavant il y avait une trésorerie... qu'il a lui-même supprimée.

Au-delà du contribuable, citoyen et destinataire logiquement d'un service public, d'utilité publique, il y a les agents de la DDFiP ! Quid de leurs compétences confirmées, de leur vie, de leur santé et des frais à engager dans les mois et années à suivre ces réorganisations incessantes ?

L'administration est bien ingrate et méprise ces aspects au motif que ces fusions sont exigées par la DG. Responsable mais pas coupable, notre DDFiP !!!?

Quel avenir pour nos collègues concernés par ces fusions, fermetures et autres restructurations ?

La Direction du Maine-et-Loire est actuellement incapable de se positionner sur les effectifs, les mutations et leurs priorités pour un avenir proche. Alors ne lui demandons pas de se projeter !!! Solidaires Finances Publiques a réitéré sa demande d'une étude prospective sur l'ensemble des réorganisations et leur impact sur le service public, les missions et la santé de nos collègues. La réponse de la direction se fait toujours attendre !

Pour autant, lors de ce CTL, à la demande de Solidaires finances publiques, la Direction s'est engagée à réaliser un mouvement local de mutation en mars 2022, pour éviter aux collègues du SPF de Saumur, qui souhaitent suivre la mission (ou pas) de se retrouver dans une situation transitoire inconfortable, d'ALD (Agent à La Disposition), jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

Il a été également rappelé les différentes propositions d'organisation de travail pour chaque agent dans le cadre de la fusion. A savoir :

- Suivre la mission sur Angers
- Suivre la mission en distanciel, en restant sur Saumur.
- Mixer les deux propositions précédentes

Bien évidemment, ces propositions peuvent s'articuler avec du télétravail.

Pour les agents du SPF des sites d'Angers et Cholet, les règles de gestion ne changent pas. Seul le statut du SPF de Cholet change en devenant une antenne du SPFE d'Angers.

L'administration, en outre, a confirmé que cette fusion n'aurait aucune incidence sur la perception de l'allocation supplémentaire de fonction (ACF) publicité foncière.

Il a été rappelé que le service RH tiendra une réunion d'information à l'attention des agents du SPF de SAUMUR le 21 octobre.

## **CRÉATION DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC) DE BAUGÉ ET RENFORCEMENT DU SGC DE SAUMUR AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2022**

Surtout ne vous y trompez pas : par création du SGC, nous devons bien entendre suppression d'une Trésorerie, à Seiches sur le Loir. Il s'agit toujours de suppressions d'emplois et de fermetures de postes.

Une fois de plus, le directeur qui est passé dans les services de Baugé en juillet, dit avoir réuni les agents. Mais seuls ceux présents ! Pas ceux en congés, pas ceux en télétravail, pas ceux en temps partiel !! Il a donc réuni une minorité d'agents. Certains services de Baugé, concernés par ces restructurations n'ont même pas été contactés.

C'est beaucoup plus simple pour ne pas entendre les doléances.

Un mouvement complémentaire sera également organisé pour les agents de la trésorerie de Seiches sur le Loir. Les postes non pourvus par les priorités seront alors ouverts à l'ensemble des agents du département.

## MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER AUX DÉCIDEURS LOCAUX CRÉATION DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE (SGC)

Le nouveau réseau pour la gestion du secteur public local sera structuré suivant une ligne de partage entre d'une part, des services de gestion comptable (SGC) et d'autre part, des cadres de la DGFIP chargés du conseil aux ordonnateurs locaux (les « conseillers aux décideurs locaux »).

Suite à l'intervention d'une OS, nous réaffirmons la nécessité de maintenir un lien entre les agents exécutants et le CDL dans le cadre des missions qui lui sont confiées. Le trésorier ne peut être son seul interlocuteur pour le bon fonctionnement du service.

### QUESTIONS DIVERSES

Solidaires Finances Publiques a tenu à évoquer le cas d'un contribuable qui a fait l'objet de nombreuses fiches de signalement.

Les fiches de signalement sont examinées en CHS-CT et souvent la direction nous indique ne pas y donner de suite, au motif que l'agent concerné par l'agression ne souhaite ni porter plainte, ni même qu'un courrier soit adressé au contribuable « indélicat ».

Cette posture, nous l'avons rappelé maintes fois à la direction est inacceptable !

On ne peut pas laisser impunément les agents de la DDFIP se faire maltraiter par quiconque et de quelque manière que ce soit. Il est donc de l'initiative et de la responsabilité du Directeur, en sa qualité de chef de service responsable de la santé et de la sécurité de ses agents, de « recadrer » le moindre écart.

De même, il ne revient pas à la hiérarchie de décider de la pertinence ou pas d'une fiche de signalement, un agent agressé est légitime à l'établir et même à porter plainte. Dans cette situation, la direction doit manifester au contraire tout son soutien aux agents concernés et les accompagner dans cette démarche (pas les dissuader).

Dans ce cas précis, d'un fraudeur avéré, identifié comme tel par de nombreux services, menaçant, insultant et grossier, la direction nous a indiqué avoir fait un article 40, c'est à dire avoir signalé cet individu au procureur de la république, pour des faits pénalisables.

Il était temps !!!

Les problèmes de l'ascenseur de Cholet ont été à nouveau signalés. La BIL s'est saisi du dossier.

Ont été également soulevés les soucis de sécurité au sein de la cité administrative. Des usagers, qui n'y ont pas été invités, sont régulièrement croisés dans des couloirs réservés au service.

